



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 15828

Texte de la question

M. Marc Dolez demande à M. le secrétaire d'Etat à la santé de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il envisage de prendre pour remédier aux insuffisances de la médecine scolaire.

Texte de la réponse

Les différentes mesures présentées le 11 mars 1998 par la ministre déléguée, chargée de l'enseignement scolaire, dans le cadre du plan de relance pour la santé scolaire privilégient une éducation globale à la santé et une politique de prévention pour tous les élèves, avec un suivi particulier dès les premières années d'école, et un accès aux soins pour les enfants et les jeunes les plus menacés. La mise en oeuvre de ces mesures conduit à une mobilisation accrue de tous les personnels de l'éducation nationale, notamment par des actions de formation. Elle implique également un renforcement du partenariat entre les services de santé scolaires, les services hospitaliers, les médecins généralistes et tous les acteurs susceptibles de contribuer l'organisation des réseaux locaux en faveur des publics fragilisés. S'agissant de moyens en personnels de santé et sociaux scolaires, l'effort réalisé au budget 1998 (600 infirmières et assistantes sociales, et 150 équivalents-temps plein de médecins) sera poursuivi lors du prochain exercice. A partir des orientations nationales et dans le cadre des plans académiques élaborés à partir des réalités sanitaires et sociales constatées sur le terrain, les interventions dans le premier et le second degrés des personnels de santé seront réorganisées dans la perspective d'une utilisation optimale des emplois et des moyens.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15828

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1998, page 3360

Réponse publiée le : 7 septembre 1998, page 4922